RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

## ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MARTIN LE VIEIL VILLELO.

### Conclusion sanitaire

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE CARELEIS, SOURCE FONTCROISETTE 1, SOURCE FONTCROISETTE 2, SOURCE MENHIR. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 21 personnes sur 1 commune (SAINT-MARTIN-LE-VIEIL). Le responsable des installations est : « EAU RECA - CARCASSONNE AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAUX FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **29/03/2025**

UDI **011000552**

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

### NITRATES

**A** Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **17 mg/L**
Valeur maxi : **17 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A** Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **297**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### TURBIDITÉ

**A** Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur maxi : **0,28 NFU**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **2,99 °f**
Valeur maxi : **3,27 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation Départementale de l'Aude - 14, rue du 4 septembre 11021 CARCASSONNE Cedex
https://www.occitanie.ars.sante.fr/ 04 68 11 55 11 ars-oc-dd11-sante-environnement@ars.sante.fr